

Maison de l'emploi d'Uccle

lundi 21 mars 2016

La Maison de l'Emploi de Forest propose différents services destinés tant aux demandeurs d'emplois qu'aux entreprises ou aux personnes désireuses d'engager des travailleurs ALE. Au sein du bâtiment, les citoyens ont ainsi accès à l'Antenne locale d'Actiris, au Service Emploi de la Commune, à l'Agence locale pour l'Emploi ainsi qu'à un service de la Mission locale de Forest asbl. Le CPAS (service ISP) est également l'un des partenaires de la Maison de l'Emploi.

Un petit bout d'histoire...

En 2010, le concept régional de Maisons de l'Emploi voit le jour. Il découle des constats émanant du Contrat pour l'économie et l'Emploi (C2E) ainsi que du New Deal.

Le C2E, signé par le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale et les Partenaires sociaux pour la période 2005-2010, comprend un plan d'action de 27 chantiers dont l'un d'eux traite du développement d'un service local aux demandeurs d'emploi en ces termes : « la panoplie des organismes et services existant en matière d'emploi et de formation est tellement large et complexe à Bruxelles qu'il en résulte parfois une certaine inertie dans le processus général de recherche et de mise à l'emploi. En effet, face à une telle complexité, le demandeur d'emploi peu qualifié sera parfois découragé ou simplement ignorant de la façon d'entreprendre les démarches pour une recherche d'emploi ou de formation. Ce phénomène est bien entendu d'autant plus accentué que le demandeur d'emploi est peu qualifié et il en découle une spirale négative à l'emploi pour cette catégorie de Bruxellois. Ce chantier va donc s'employer à rationaliser les instances et à optimiser tous les processus d'accompagnement et de mise à l'emploi des Bruxellois, en particulier en créant un lieu unique décentralisé et de proximité (par commune) permettant d'orienter le demandeur d'emploi dans les démarches à accomplir et quant aux services à sa disposition ».

Le cadre légal dans lequel s'insèrent les Maisons de l'Emploi est donné par le New Deal bruxellois du 29 avril 2011. Ce texte fédérateur détermine les efforts conjoints des pouvoirs publics et des interlocuteurs sociaux en faveur de l'emploi, de la formation des bruxellois ainsi qu'en faveur d'une région durable. Il est considéré comme un instrument de coordination, de collaboration et de mobilisation générale.

Les objectifs du New Deal sont :

poursuivre et amplifier le dialogue social ;

créer de nouveaux emplois accessibles aux bruxellois ;

promouvoir l'égalité hommes-femmes ;

proscrire la discrimination et promouvoir la diversité ;

préserver et améliorer les conditions de travail et les droits sociaux des travailleurs ;

anticiper les mutations de l'économie urbaine et promouvoir une expansion économique durable.

La Maison de l'Emploi de Forest

Une Maison de l'Emploi est donc « un regroupement physique - et/ou le cas échéant virtuel - sur le territoire d'une commune, d'Actiris et d'autres opérateurs d'insertion et/ou d'emploi ayant comme objectif principal d'offrir sur le territoire de la Région de Bruxelles-Capitale, de manière intégrée et complémentaire :

des services aux chercheurs d'emplois

des services proactifs aux employeurs

le développement de projets locaux

Construite dans le cadre du Contrat de Quartier Saint-Denis et située au numéro 17 de la Rue de la Station à Forest, la Maison de l'Emploi a pour vocation d'offrir un espace commun aux acteurs forestois de l'emploi.

Dans les locaux de ce bâtiment passif et exemplaire mis à disposition par la Commune, les partenaires unissent leurs forces pour mener des actions locales efficaces, offrir des services de qualité aux Forestois et Forestoises à la recherche d'un emploi, d'une formation, d'une orientation professionnelle.

Ces partenaires sont la Commune (Service Emploi), Actiris, le CPAS, la Mission locale de Forest asbl, l'Agence Locale pour l'Emploi. A travers une convention signée le 10 septembre 2013, ces acteurs se sont donné un objectif : renforcer les synergies entre les institutions et mettre en œuvre, en partenariat, des « projets locaux ».

Ces « Projets Locaux », soutenus par Actiris, sont le fruit d'un consensus entre les partenaires de la Maison de l'Emploi de Forest et s'inscrivent dans un « Plan d'action » annuel. Ils sont destinés tant aux chercheurs d'emploi forestois, qu'aux entreprises et commerces locaux mais également au tissu associatif local. »

Voir en ligne : [Visitez le site](#)